

N/REF : 20/03/2025 9H07 C:262927 I:33807
V/REF : TEL
V/Email reçu le Jeudi 20/03/2025 à 9H07

MICHOUD MARIE NOELLE

**171 CHEMIN DE CUL FROID
38160 VENON**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 25 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 171 CHEMIN DE CUL FROID - VENON
MME MICHOUD MARIE NOELLE - 04 76 59 14 69
TARIF : 361.52 € TTC

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION - REGARD EXTERIEUR +
PASSAGE CAMERA - SUITE PRECONISATION PLOMBIER MR TARROUF - (RACINE)

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 20/03/2025 A 09H00
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE L'HORIZONTAL DES EAUX VANNES DEPUIS LE COLLECTEUR EAUX USEES EXTERIEUR
TEST BON ECOULEMENT
EXTRACTION DE PAPIER
PASSAGE CAMERA EFFECTUE DEPUIS LE COLLECTEUR EAUX USEES EXTERIEUR
PENETRATION DE RACINE L'HORIZONTAL DES EAUX VANNES 1,70M - 1,80M DU REGARD
VU AVEC LA PROPRIETAIRE SUR PLACE CETTE PRESENCE DE RACINE ET DU A DEUX PETITS ARBRES.

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 7630634 CIC DU 24/03/2025 - 361,52 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.0	a 10km	1	328,66
				328,66
		TOTAL H.T.		328,66
		T.V.A. a 10,00%		32,86
		TOTAL T.T.C.En EURO		361,52

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN